



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin



Synthèse du Scénario Tendanciel

Validé par la commission locale de l'eau le 8 novembre
2011



Novembre 2011

Synthèse du Scénario Tendanciel

Le scénario tendanciel s'attache à prévoir l'évolution des activités sur le bassin afin d'en déduire **l'évolution des rejets, des prélèvements et autres pressions sur la ressource en eau** et les milieux aquatiques. In fine, il s'agit **d'apprécier la satisfaction des enjeux** définis en phase de diagnostic et l'atteinte des objectifs environnementaux (bon état DCE) **en l'absence de SAGE**.

La réflexion a été menée en sollicitant les acteurs du bassin lors d'entretiens individuels ou collectifs et lors des commissions thématiques.

Il ressort de ces échanges que **les principales évolutions des activités du territoire concerneront le développement urbain**.

Le bassin est en effet un territoire d'accueil de populations travaillant en région Parisienne, et la partie Seine-et-Marnaise bénéficie du rayonnement de Marne-la Vallée / Val d'Europe et de l'agglomération de Meaux. Ainsi, les principaux pôles de vie de l'aval du bassin devraient continuer leur progression démographique.

Cette évolution va être moteur dans la gestion quotidienne de l'eau (augmentation des rejets, et prélèvements) mais aussi dans l'artificialisation de milieux naturels (augmentation du ruissellement). Ce développement urbain, s'accompagne du développement d'activités commerciales et logistiques (zones d'activités) ainsi que d'infrastructures de transports qui accentuent encore l'imperméabilisation.

Les activités économiques traditionnelles du territoire devraient peu évoluer ;

- le secteur industriel est en déclin et l'installation de nouvelles activités ne semble pas programmée,
- les activités agricoles exploitent toutes les surfaces cultivables possibles, avec un niveau technique et des débouchés assurés, elles n'évolueront qu'à la perte de surfaces en faveur de l'urbanisation. Ces conclusions sont cependant différentes pour l'élevage dont la pérennité ne semble pas assurée (bovin laitier),
- le tourisme n'est pas une activité forte du bassin, il pourrait progresser principalement avec l'appui du projet de PNR de la Brie et des deux Morins sur l'aval du bassin, mais la réalisation n'est pas encore garantie.

Par ailleurs, **l'application de la réglementation** (directive ERU, nitrates, LEMA, SDAGE...) et la mise en œuvres des **mesures correctrices en cours ou programmées** (rénovation de stations d'épuration, traitement de l'eau, actions de formation...) permettent de réduire une partie des pressions sur la ressource en eau résultantes de ces activités.

Ainsi, **dans le domaine de l'eau potable**, malgré une augmentation des besoins liée à l'augmentation de population, des facteurs tels que les comportements plus économes des ménages, l'amélioration des rendements des réseaux et le recours à d'autres ressources pour des problèmes de qualité tendent vers une **réduction de la pression de prélèvement** dans les ressources du SAGE.

Dans le domaine de l'assainissement, de nombreux travaux viennent d'être réalisés où sont programmés sur les unités de traitement collectives, permettant d'accepter la charge supplémentaire liée à l'augmentation de population, et de **réduire significativement le nombre de points noirs** identifiés dans le diagnostic.

Par contre pour les réseaux ou l'assainissement individuel, pour lesquels le chantier est plus vaste, les avancées attendues seront plus limitées.

Dans le domaine agricole, identifié comme le principal facteur de dégradation de la qualité des eaux, **des améliorations en termes d'utilisation** des fertilisants et produits phytosanitaires ont déjà été menées et continueront, du fait du coût des produits, de l'application de la réglementation (plan d'actions nitrates, éco-conditionnalité des aides PAC, plan écophyto...) et des actions de formation sensibilisation menées (Chambre d'Agriculture, CIVC, GEDA). Cependant il semble difficile, avec le maintien des systèmes de cultures actuels, d'aller plus loin dans l'abaissement du niveau d'intrants (prise de risques, manques de connaissances techniques et de valorisation par les marchés), ce qui conduit à conclure que **l'impact sur la qualité de l'eau sera maintenu**.

Dans le domaine industriel, tout laisse à penser que les **impacts vont être réduits** (baisse des activités, améliorations des connaissances des rejets puis adaptations des mesures administratives).

Si des travaux importants ont été et continueront à être réalisés de manière prioritaire dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable, certains aspects tels que la **gestion « écologique » des cours d'eau et zones humides** ou la **gestion des ruissellements** restent relativement peu développés dans les programmes en cours.

Si l'on peut avancer **une diminution des impacts** sur les cours d'eau et zones humides (arrêt des pressions d'aménagements lourds et encadrement par la réglementation), il est difficile de compter sur une amélioration significative de leur état (actions des syndicats de rivière mais pas assez en faveur de la restauration). **Des limites importantes**, notamment d'ordre culturel (vision encore hydraulique des cours d'eau, réticences vis-à-vis des projets de renaturation) et organisationnel (maîtrise d'ouvrage segmentée, compétences et territoires pas toujours adaptés), conduisent à conclure à la **non satisfaction des objectifs**.

En conclusion sur les 31 objectifs du SAGE définis lors du diagnostic, 3 seront satisfaits, 15 ne seront que partiellement satisfaits et 13 ne seront pas satisfaits à l'issue du scénario tendanciel. Le paragraphe suivant rappelle les principales pistes qui peuvent être étudiées au cours de la phase suivante de scénarios alternatifs.

En termes de **qualité de l'eau**, **beaucoup reste à faire pour réduire les transferts de pollutions**, et les **actions préventives agricoles doivent être poursuivies**.

En termes de **gestion quantitative**, il reste surtout à travailler au niveau de **l'aménagement du bassin** afin de **favoriser le stockage puis la restitution des eaux** (rejoint problématique ruissellement et zones humides).

En ce qui concerne la **fonctionnalité écologique des cours d'eau et zones humides**, beaucoup d'évolutions devront avoir lieu que ce soit en termes de **réorientation des actions et des investissements, d'évolution des mentalités** ou de **gouvernance**.

Pour l'aspect **inondations**, ce qui reste à faire concerne essentiellement la **réduction du ruissellement** avec pour principaux leviers l'aménagement du bassin et la gouvernance déjà vu avec les thèmes précédents.

Enfin, pour les **loisirs liés à l'eau**, les objectifs du SAGE sont **peu pris en compte** par des actions tendancielles. Cet enjeu est moins prioritaire dans la gestion de l'eau, mais permettra de mettre en valeur les actions en faveur des cours d'eau.